

DÉPARTEMENT DU TARN

Commune d'ALBI

ENQUÊTE PUBLIQUE

du 06 décembre au 20 décembre 2022

**préalable au déclassement d'une partie
de la rue Nicolas Copernic**

Tome 3

ANNEXES

Commissaire enquêteur Marc CHOUCAVY

Arrêté d'ouverture de l'enquête publique

Certificat d'affichage

Photos des affiches

Attestations de parution dans la presse



ARRÊTÉ MUNICIPAL

Rue Nicolas Copernic : déclassement du domaine public communal d'une partie de la voie

n°réf : 2022FC0061

LE MAIRE DE LA VILLE D'ALBI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L141-3 et R 141-4 à R141-10.

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L 134-1 et 2; R134-3 à R134-32.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 novembre 2022.

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du département du Tarn au titre de l'année 2022.

Vu les pièces du dossier d'enquête publique.

Considérant qu'il convient de procéder à une enquête publique en vue du déclassement d'une partie de la rue Nicolas Copernic à Albi.

ARRÊTE

Article 1 :

Le projet de déclassement d'une partie de la rue Nicolas Copernic sera soumis à enquête publique afin d'informer le public de la présente procédure et recueillir les éventuelles observations.

Cette enquête se déroulera pendant une durée de 15 jours du 6 décembre 2022 à 9H00 au 20 décembre 2022 à 17H00, délai de rigueur.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, le présent arrêté sera publié par voie d'affichage en mairie centrale, 16, rue de l'Hôtel de Ville, sur le site officiel de la commune, www.mairie-albi.fr, ainsi que sur les lieux, objet de l'enquête.

Article 2 :

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête côté et paraphé par le Commissaire enquêteur seront déposés à la mairie d'Albi, 16 rue de l'Hôtel de Ville, pendant toute la durée de l'enquête. Toute personne pourra en prendre connaissance de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00 (excepté le samedi et le dimanche) et consigner éventuellement ses observations sur ledit registre.

Le dossier d'enquête publique en version numérique est consultable gratuitement sur le site officiel de la commune d'Albi : www.mairie-albi.fr, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Les observations du public peuvent également être adressées par courriel à l'adresse suivante : ep.nicolascopernic@mairie-albi.fr ou par écrit à l'attention de Monsieur Marc Choucavy - Commissaire enquêteur - Mairie d'Albi - Service Action Foncière - 16 rue de l'Hôtel de Ville - 81000 Albi, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Article 3 : Monsieur Marc Choucavy est désigné en qualité de Commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations dans les locaux de la mairie, 16 rue de l'Hôtel de Ville, les :

- 6 décembre 2022 de 9H00 à 11H00.
- 20 décembre 2022 de 15H00 à 17H00.

Article 4 : A la date de clôture de l'enquête publique, soit le 20 décembre 2022 à 17H00, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire enquêteur. Toute observation signifiée, par tout moyen, au-delà de cette date ne sera pas recevable.

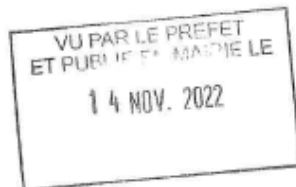
Le Commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Madame le Maire le dossier, le registre d'enquête ainsi que ses conclusions et avis motivé.

Ces documents seront ensuite mis à la disposition du public pendant un an à compter de la remise des conclusions du Commissaire enquêteur.

Article 5 :

Après remise des conclusions et avis motivé du Commissaire enquêteur, le conseil municipal délibérera sur la finalisation de la procédure de déclassement.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Commissaire enquêteur.



Fait à Albi, le 14 novembre 2022
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Maire d'Albi



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Objet : Déclassement du domaine public communal d'une partie de la rue Nicolas Copernic

Le Maire de la Commune d'Albi,

CERTIFIE

que l'arrêté municipal n°2022FC0061 en date du 14 novembre 2022 portant déclassement d'une partie de la rue Nicolas Copernic à Albi, ainsi que l'avis d'ouverture d'enquête publique en date du 14 novembre 2022 ont bien été affichés le 17 novembre 2022 en Mairie d'Albi – 16 rue de l'Hôtel de Ville – 81000 Albi, ainsi que sur les lieux aux emplacements réservés à cet effet.

Fait pour valoir ce que de droit.

Albi le 21 NOV. 2022

Le Maire

Stéphanie GUIRAUD-CHAMEIL





LA DÉPÊCHE Vendredi 18 novembre 2022

Légales

AVIS PUBLICS

Enquêtes Publiques

AVIS D'OUVERTURE
D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par Arrêté Municipal en date du 14 novembre 2022, l'ouverture d'une enquête publique a été prescrite sur le projet de déclassement d'une partie de la rue Nicolas Copernic, à Albi. Cette enquête se déroulera pendant une durée de 15 jours, du 6 décembre 2022 à 9h00 au 20 décembre 2022 à 17h00, délai de rigueur.

Les pièces du dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête, seront déposés à la Mairie d'Albi, 16, rue de l'Hôtel de Ville, du 6 décembre 2022 à 9h00, jusqu'au 20 décembre 2022 à 17h00. Afin que chaque personne puisse en prendre connaissance lesdits documents seront tenus à la disposition du public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (à l'exception des samedis et dimanches).

Le dossier d'enquête publique en version numérique est consultable gratuitement sur le site officiel de la commune d'Albi : www.mairie-albi.fr pendant toute la durée de l'enquête publique. Les observations peuvent être consignées sur le registre prévu à cet effet ou être adressées par courriel à l'adresse suivante :

ep.nicolascopernic@mairie-albi.fr ou par écrit à l'attention de Monsieur Chouacry Marc - Commissaire enquêteur - Mairie d'Albi - service Action Foncière - 16, rue de l'Hôtel de Ville - 81023 Albi cedex 9.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie d'Albi, les :

- 6 décembre 2022 de 9h à 11h00,
- 20 décembre 2022 de 15h00 à 17h00.

Durant ces permanences, toute personne peut formuler des observations, soit oralement auprès du Commissaire enquêteur, soit par écrit sur le registre tenu à cet effet.

Aucune observation ne sera recevable au-delà du 20 décembre 2022, 17h00.

Le rapport du Commissaire enquêteur pourra être consulté pendant une année à la mairie d'Albi, service Action Foncière, dès sa réception en Mairie.

Albi, le 14 novembre 2022
Stéphane GUIRAUD-CHAUMEIL
Maire d'Albi

AVIS D'OUVERTURE

AVIS D'OUVERTURE
D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par Arrêté Municipal en date du 14 novembre 2022, l'ouverture d'une enquête publique prescrite sur le projet de création d'une de son classement dans le domaine public réalisation des travaux au lieu-dit le Gâ, Cette enquête se déroulera pendant une durée de 15 jours, du 5 décembre 2022 à 9h00, jusqu'au 19 décembre 2022 à 17h00, délai de rigueur.

Les pièces du dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête, seront déposés à la Mairie d'Albi, 16, rue de l'Hôtel de Ville, du 5 décembre 2022 à 9h00, jusqu'au 19 décembre 2022 à 17h00. Afin que chaque personne puisse en prendre connaissance lesdits documents seront tenus à la disposition du public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (à l'exception des samedis et dimanches).

Le dossier d'enquête publique en version numérique est consultable gratuitement sur le site officiel de la commune d'Albi : www.mairie-albi.fr pendant toute la durée de l'enquête publique. Les observations peuvent être consignées sur le registre prévu à cet effet ou être adressées par courriel à l'adresse suivante :

ep.voisiege@mairie-albi.fr ou par écrit à l'attention de Monsieur Jérôme Lemoine - Commissaire enquêteur - Mairie d'Albi - service Foncière - 16, rue de l'Hôtel de Ville - 81023 Albi cedex 9.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie d'Albi, les :

- 5 décembre 2022 de 9h00 à 11h00,
- 17 décembre 2022 de 10h00 à 12h00,
- 19 décembre 2022 de 15h00 à 17h00.

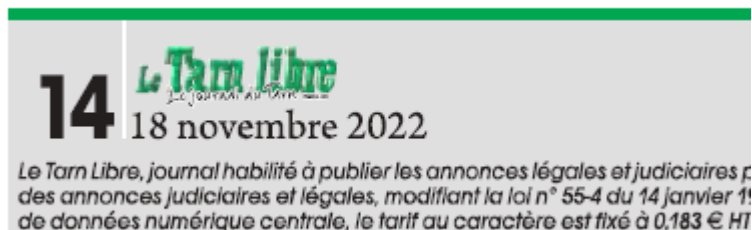
Durant ces permanences, toute personne peut formuler des observations, soit oralement auprès du Commissaire enquêteur, soit par écrit sur le registre tenu à cet effet.

Aucune observation ne sera recevable au-delà du 19 décembre 2022, 17h00.

Le rapport du Commissaire enquêteur pourra être consulté pendant une année à la Mairie d'Albi, service Action Foncière, dès sa réception en Mairie.

Albi, le 14 novembre 2022
Stéphane GUIRAUD-CHAUMEIL
Maire d'Albi

Dans votre commur
ou sur les 10 départements alentours
consultez tous les marchés publi
liés à votre activ



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par Arrêté Municipal en date du 14 novembre 2022, l'ouverture d'une enquête publique a été prescrite sur le projet de dé-classement d'une partie de la rue Nicolas Copernic, à Albi.

Cette enquête se déroulera pendant une durée de 15 jours, du 6 décembre 2022 à 9H00 au 20 décembre 2022 à 17H00, délai de rigueur.

Les pièces du dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête, seront déposés à la Mairie d'Albi, 16, rue de l'Hôtel de Ville, du 6 décembre 2022 à 9H00, jusqu'au 20 décembre 2022 à 17H00. Afin que chaque personne puisse en prendre connaissance lesdits documents seront tenus à la disposition du public du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00 (à l'exception des samedis et dimanches).

Le dossier d'enquête publique en version numérique est consultable gratuitement sur le site officiel de la commune d'Albi : www.mairie-albi.fr pendant toute la durée de l'enquête publique.

Les observations peuvent être consignées sur le registre prévu à cet effet ou être adressées par courriel à l'adresse suivante :

ep.nicolascopernic@mairie-albi.fr ou par écrit à l'attention de Monsieur Choucavy Marc - Commissaire enquêteur - Mairie d'Albi - service Action Foncière - 16, rue de l'Hôtel de Ville - 81023 Albi cedex 9.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie d'Albi, les :

- 6 décembre 2022 de 9H à 11H00,
- 20 décembre 2022 de 15H00 à 17H00.

Durant ces permanences, toute personne peut formuler des observations, soit oralement auprès du Commissaire enquêteur, soit par écrit sur le registre tenu à cet effet.

Aucune observation ne sera recevable au-delà du 20 décembre 2022, 17H00.

Le rapport du Commissaire enquêteur pourra être consulté pendant une année à la mairie d'Albi, service Action Foncière, dès sa réception en Mairie.

Albi, le 14 novembre 2022

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Maire d'Albi



legales-online.fr

le site des annonces légales de la vie juridique des entreprises

05 62 11 37 37

contact@legales-online.fr

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM320648, N°190233) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 81**

Date de parution : 08/12/2022

Fait à Toulouse, le 14 Novembre 2022

Le Gérant



Bernard MAFFRE



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par Arrêté Municipal en date du 14 novembre 2022, l'ouverture d'une enquête publique a été prescrite sur le projet de déclassement d'une partie de la rue Nicolas Copernic, à Albi. Cette enquête se déroulera pendant une durée de 15 jours, du 6 décembre 2022 à 9h00 au 20 décembre 2022 à 17h00, délai de rigueur.

Les pièces du dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête, seront déposés à la Mairie d'Albi, 16, rue de l'Hôtel de Ville, du 6 décembre 2022 à 9h00, jusqu'au 20 décembre 2022 à 17h00. Afin que chaque personne puisse en prendre connaissance lesdits documents seront tenus à la disposition du public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (à l'exception des samedis et dimanches).

Le dossier d'enquête publique en version numérique est consultable gratuitement sur le site officiel de la commune d'Albi : www.mairie-albi.fr pendant toute la durée de l'enquête publique. Les observations peuvent être consignées sur le registre prévu à cet effet ou être adressées par courriel à l'adresse suivante :

ep.nicolascopernic@mairie-albi.fr ou par écrit à l'attention de Monsieur Chouavry Marc - Commissaire enquêteur - Mairie d'Albi - service Action Foncière - 16, rue de l'Hôtel de Ville - 81023 Albi cedex 9.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie d'Albi, les :

- 6 décembre 2022 de 9h à 11h00,
- 20 décembre 2022 de 15h00 à 17h00.

Durant ces permanences, toute personne peut formuler des observations, soit oralement auprès du Commissaire enquêteur, soit par écrit sur le registre tenu à cet effet.

Aucune observation ne sera recevable au-delà du 20 décembre 2022, 17h00.

Le rapport du Commissaire enquêteur pourra être consulté pendant une année à la mairie d'Albi, service Action Foncière, dès sa réception en Mairie.

Albi, le 14 novembre 2022
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Maire d'Albi

Consultation sur www.legales-online.fr; www.actulegales.fr; loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

L'Agence
L'EXPERT DES ANNONCES LÉGALES

SNC L'Agence au capital de 385 000 Euros
Rue du Mas de grille - 34438 Saint Jean de Vedas Cedex
RCS Montpellier - 404 010 209 - CODE APE : 7312Z - SIRET : 404 010 209 00017 - TVA intracommunautaire : FR22404010209



legales-online.fr
 le site des annonces légales de la vie juridique des entreprises

05 62 11 37 37
contact@legales-online.fr

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM320652, N°190235) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **Le Tarn Libre - 81**

Date de parution : 09/12/2022

Fait à Toulouse, le 14 Novembre 2022

Le Gérant



Bernard MAFFRE



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par Arrêté Municipal en date du 14 novembre 2022, l'ouverture d'une enquête publique a été prescrite sur le projet de classement d'une partie de la rue Nicolas Copernic, à Albi.

Cette enquête se déroulera pendant une durée de 15 jours, du **6 décembre 2022 à 9H00 au 20 décembre 2022 à 17H00, délai de rigueur.**

Les pièces du dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête, seront déposés à la Mairie d'Albi, 16, rue de l'Hôtel de Ville, du **6 décembre 2022 à 9H00, jusqu'au 20 décembre 2022 à 17H00**. Afin que chaque personne puisse en prendre connaissance lesdits documents seront tenus à la disposition du public du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00 (à l'exception des samedis et dimanches).

Le dossier d'enquête publique en version numérique est consultable gratuitement sur le site officiel de la commune d'Albi : www.mairie-albi.fr pendant toute la durée de l'enquête publique.

Les observations peuvent être consignées sur le registre prévu à cet effet ou être adressées par courriel à l'adresse suivante :

ep.nicolascopernic@mairie-albi.fr ou par écrit à l'attention de Monsieur Choucavy Marc - Commissaire enquêteur - Mairie d'Albi - service Action Foncière - 16, rue de l'Hôtel de Ville - 81023 Albi cedex 9.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie d'Albi, les :

- 6 décembre 2022 de 9H à 11H00,

- 20 décembre 2022 de 15H00 à 17H00.

Durant ces permanences, toute personne peut formuler des observations, soit oralement auprès du Commissaire enquêteur, soit par écrit sur le registre tenu à cet effet.

Aucune observation ne sera recevable au-delà du **20 décembre 2022, 17H00.**

Le rapport du Commissaire enquêteur pourra être consulté pendant une année à la mairie d'Albi, service Action Foncière, dès sa réception en Mairie.

Albi, le 14 novembre 2022

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Maire d'Albi

Consultation sur www.legales-online.fr; www.actulegales.fr; loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

L'Agence
L'EXPERT DES ANNONCES LÉGALES

SNC L'Agence au capital de 385 000 Euros
Rue du Mas de grille - 34438 Saint Jean de Vedas Cedex
RCS Montpellier - 404 010 209 - CODE APE : 7312Z - SIRET : 404 010 209 00017 - TVA intracommunautaire : FR22404010209